

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 février 2020

Nombre de membres afférents : 17
En exercice : 17 Qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la Convocation : 13/02/2020
Date d'affichage : 13/02/2020

L'an deux mil vingt et le dix-huit février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Paul BESSON- Laurence CONDAMIN - DELORME Mylène - SAUVAN-MAGNET Raymond - GAUTHIER Laurent- CONTENSUZAS David - Michelle LUNEAU - Guy GOTTI- Nathalie MARECHAL- Béatrice GOTTI- Christophe GRANGER- Laure ROZEL- PERRIN- Solange SOUBEYRAND- Jean GRANGER.

Excusés : Muriel AUVERGNE (pouvoir donné à Michelle LUNEAU) - Jean- Christophe ADES

Laurence CONDAMIN a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2020-013: Convention de transfert des équipements et espaces publics dans le cadre de l'aménagement du lotissement « les Cèdres »

Il est proposé la conclusion d'une convention en vue du transfert dans le domaine communal des voies privées, équipements et espaces communs du lotissement « les Cèdres » avec l'aménageur : la SCI Masson- Almorik représentée par Mme Magalie Masson.

Ladite convention interviendra avant la réalisation du lotissement et prévoira le transfert de la voirie et autres équipements à la commune, une fois les travaux réalisés. L'intégration de la voirie dans le domaine public communal est décidée par délibération du conseil municipal.

Considérant qu'avec ce transfert de propriété, la commune prendra à sa charge tous les frais à venir d'entretien et de réparation et qu'elle en assurera la responsabilité,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle créée avec l'urbanisation du lotissement, il est proposé de la nommer « Impasse des Cèdres »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention avec la SCI Masson- Almorik représentée par Mme Magalie Masson en vue du transfert après achèvement et réception des travaux des espaces communs, des voies et équipements du lotissement « Les Cèdres »

ADOpte la dénomination de la voie « Impasse des Cèdres »,

CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Yves COURBIS Maire